

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 15h00,**

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 8 mars 2023

Etaient présents : Mme Pascale GOT; Mme Célia MONSEIGNE; Mme Véronique HAMMERER; Mme Lydia HERAUD; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD; Mme Marie-Pierre QUENTIN; M. Jean PROU; M. Cyril PENAUD; M. Olivier ESCOTS; M. Jean-Michel RIGAL; M. Stéphane COTIER (Suppléant V.BARRAUD); Mr Vincent BARRAUD, Mr Louis CAVALEIRO.

Absents représentés : Mme Véronique FERREIRA, pouvoir à Mme GOT, Mr Jacky BOTTON, pouvoir à Mme QUENTIN.

Etaient excusés : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Jacky BOTTON; Mme Véronique FERREIRA, Mme Virginie JOUVE; Mr Rémi JUSTINIEN, Mr Philippe LABRIEUX

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST;

Président de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Secrétaire de séance : Mr Olivier ESCOTS

Mr Jean PROU en tant que Président du Conseil de gestion du Parc Naturel Marin de la mer des Pertuis et de l'Estuaire de la Gironde exerce son droit de retrait et ne prend pas part au vote

**Membres en exercice : 17  
Membres présents : 13  
Suffrages exprimés : 13**

**Pour : 11  
Contre : 2  
Abstention : 0**

**Délibération N° 2023-02-25**

**Avis sur la demande de prolongation de la concession d'exploitation du Platin de Grave**

*Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu la SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et ses dispositions HB1, HB3 et RH8,  
Vu les recommandations de l'ICOMOS suite à l'inscription du phare de Cordouan sur la Liste du patrimoine mondial,  
Vu la demande d'autorisation déposée par la société GRANULATS OUEST pour le projet de renouvellement d'extraction de granulats du secteur du Platin de Grave,  
Vu le courrier de la DDTM33 du 9 janvier 2023, sollicitant l'avis du SMIDDEST sur la demande précitée,  
Considérant les statuts scientifiques (danger critique d'extinction) et juridique (protection par l'arrêté du 20 décembre 2004) de l'Esturgeon Européen,  
Considérant que le projet se situe dans un secteur de présence potentielle de l'Esturgeon Européen,  
Considérant que la description de l'état initial de l'environnement doit être approfondie selon les enjeux de la zone d'implantation du projet, notamment au regard des habitats et espèces ;  
Considérant l'évaluation insuffisamment proportionnée de l'impact du projet sur les espèces et les habitats et l'absence de propositions sur des mesures d'évitement, de réduction d'impact ou de compensation du projet.*

Il est décidé, après en avoir débattu, à 11 voix contre 2 :

Article unique. De donner un avis négatif sur la demande de prolongation de la validité du titre minier et des autorisations domaniales d'ouverture des travaux miniers et d'AOT du domaine public maritime du « Platin de Grave ».

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 30 mars 2023.

**La Présidente**  
**SMIDDEST**  
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire  
12 rue St Simon - 33390 BLAYE  
05.57.42.28.76 - contact@smiddest.fr  
Siret : 253 306 310 00058

**Pascale GOT**

**Le secrétaire de séance,**



**Olivier ESCOTS**

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.